

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit le 6 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 mars 2018

Nombre de conseillers 10
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, MEDALE Aimé, ALIBERT Maurice, SERRES Michel, THIRIONET Bernard, ANDRAL Didier, Mesdames CATEL Monique, CONSTANT Sylvie, MOUTRAY Danielle, TOLOSANA Jacqueline.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Monique CATEL

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-04-11

Objet : Affectation des Résultats 2017 – Commune

Vu le compte administratif 2017 de la Commune approuvé par délibération le 2 mars 2018 ;

Vu le compte gestion 2017 du Comptable approuvé par délibération le 2 mars 2018;

Considérant la conformité des deux documents précités,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2017	215 351.97	252 761.87	31 817.18	21 826.92	247 169.15	274 588.79
Résultats antérieurs reportés (2016)		45 976.24		10 780.81		56 757.05
Total	215 351.97	298 738.11	31 817.18	32 607.73	247 169.15	331 345.84
Résultat de clôture	0,00	83 386.14	0,00	790.55	0,00	84 176.69

Besoin de financement	0,00	au compte 001 déficit d'investissement reporté
Excédent de financement	790.55	au compte 001 excédent d'investissement reporté

Restes à réaliser	6000.00	0,00
-------------------	---------	------

Besoin de financement restes à réaliser	6 000.00
Excédent de financement restes à réaliser	0,00

Besoin total de financement	5 209.45
Excédent total de financement	0.00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Considérant l'excédent de fonctionnement le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'affecter la somme de :	5 209.45	au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
et de :	78 176.69	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire, Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180406-2018-04-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018
Publication : 11/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

